

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Avril 2019

Compte-rendu affiché

Le 9 Mai 2019

\*\*\*\*\*

### 1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION- *Information au Conseil Municipal*

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation

### 2- FINANCES

#### a) Redevance d'Occupation du Domaine Public – Concession de gaz

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance due pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la commune de Cherré-Au, au plafond autorisé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et de fixer la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz sur la commune de Cherré-Au.

#### b) Taxe d'Aménagement 2020

Le Conseil Municipal décide, à la majorité de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire de Cherré-Au, et de fixer les exonérations suivantes :

- exonération en totalité des locaux à usage industriel et des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>

- exonération des surfaces annexes à usage de stationnement des logements sociaux bénéficiant de taux réduit de TVA ou de prêts aidés (prêts locatifs sociaux) qui ne bénéficient pas de l'exonération totale (PLAI), ainsi que les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles

- exonération de 50% de la surface taxable des abris de jardin, d'une surface totale inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>, soumis à déclaration préalable

- exonération en totalité des locaux d'habitation et d'hébergement ne bénéficiant pas de l'exonération prévue au 2 de l'article L.331-7 du Code de l'Urbanisme (locaux aidés hors PLAI).

### 3- LOTISSEMENT LE LAVOIR 2 – Choix de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du Groupement Barbier, géomètre associé à AMC Architectes et Brunet, paysagiste, pour la mission de maîtrise d'œuvre du lotissement Le Lavoir 2, pour un montant total de 95 100,00 € HT.

### 4- MAISON DU RÉGISSEUR : Choix des entreprises

Le conseil Municipal décide de retenir pour les travaux de la maison du régisseur les entreprises suivantes :

Lot 1 : Retrait amiante : l'entreprise DEMANTECH pour un montant de 16 573,00 € HT,

Lot 2 : VRD : l'entreprise FLECHARD TP pour un montant de 61 103,00 € HT,

Lot 3 : Gros Œuvre : l'entreprise SOMARE pour un montant de 36 764,83 € HT,

Lot 4 : Charpente bois – Couverture – Bardage : l'entreprise CCB BRUNEAU pour un montant de 73 061,70 € HT,

Lot 5 : Menuiseries extérieures alu + variante PVC : l'entreprise MANIERE pour un montant de 45 913,00 € HT, de ne pas retenir la variante PVC,

Lot 6 : Menuiseries intérieures et extérieures bois : l'entreprise MANIERE pour un montant de 17 452,46 € HT,

Lot 7 : Plâtrerie – doublage – cloison – isolation : l'entreprise PCI DECOR pour un montant de 14 942,66 € HT,

Lot 8 : Carrelage – Faïence : l'entreprise MELLIER pour un montant de 5 700,00 € HT,

Lot 9 : Electricité – VMC : l'entreprise GUERIN pour un montant de 19 580,00 € HT,

Lot 10 : Plomberie / Chauffage : l'entreprise PAINÉAU pour un montant de 33 900,00 € HT,

Lot 11 : Peinture / Ravalement : l'entreprise LEDUC pour un montant de 31 236,20 € H.

Pour l'ensemble des lots, le montant total des marchés attribués est de 382 980,00 € HT, pour un montant estimé de 356 226,85 € HT.

#### **5- MAISON DE L'ENFANCE : Lot n°2 Gros Œuvre, Avenant n°1**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 en moins-value relatif à la construction du plancher par dallage sur terre-plein, à intervenir avec l'entreprise SOMARÉ, pour un montant de 43 957,29 € HT, ce qui ramène le montant du marché à 506 747,48 € HT.

#### **6- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Information du Conseil Municipal d'une attribution par dérogation**

Le Conseil Municipal est informé qu'une autorisation a été délivrée à Madame Isabelle CERTAIN, pour l'installation d'une terrasse, sur le trottoir, 12 rue de l'Eglise à Cherreau, dans le cadre de son activité, du 21 mars au 31 octobre 2019.

Le titre a été délivré par dérogation, compte tenu des caractéristiques particulières de la dépendance, des conditions particulières d'occupation et des spécificités de son affectation qui le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée.

#### **7- FOURRIERE AUTOMOBILE – Commission d'ouverture des plis pour la Délégation de Service Public : Election des membres**

Le conseil municipal élit les membres de la Commission d'ouverture des plis pour la fourrière automobile suivants:

- Membres titulaires : Jannick NIEL, Michel FOREAU, Joël NOURRY,
- Membres suppléants : Thierry BERAU, Monique CAHU, Michel DIVARET.

#### **8- EAU POTABLE – Rapport annuel 2017 Véolia**

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2017 du délégataire en eau potable du SIAEP de l'Est Sarthois, Véolia.

#### **9- SIAEP DE L'Est Sarthois – Représentation de la Commune de Cherré-Au**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au maintien du nombre de délégués des communes historiques pour la Commune Nouvelle de Cherré-Au, soit un total de trois titulaires et trois suppléants.

Sont maintenus comme délégués titulaires Jean-Claude SENÉ, Michel DIVARET et Joël NOURRY et comme délégués suppléants Françoise COUSIN, Brigitte LEVASSEUR et Régis BREBION.

#### **10- PERSONNEL – Couverture santé et prévoyance des agents : Participation de la Commune**

Suite à la création de la commune de Cherré-Au et au transfert du personnel des communes historiques, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir la participation à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, et de verser une participation mensuelle, à tout agent pouvant justifier d'une adhésion à une garantie santé labellisée,
- de fixer la participation à une couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, à tout agent pouvant justifier d'une adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

## **11- SANTÉ – Demande de définition du périmètre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la demande de définition du périmètre du SIVU du Pôle Santé Simone Veil en y annexant le projet de statuts.

## **12- FIBRE OPTIQUE - Convention pour la desserte de la Résidence Foucaud et du Haut Buisson**

le Conseil Municipal approuve les conventions à intervenir avec le Syndicat Mixte Ouvert Sarthe Numérique, pour la desserte fibre de la Résidence Foucaud et du Domaine du Haut Buisson.

## **13- QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

## **14- COMMUNICATIONS**

Prochains Conseils :   Le 23 Mai 2019 à 19 h 30  
                              Le 27 Juin 2019 à 19 h 30  
                              Le 5 Septembre 2019 à 19 h 30  
                              Le 8 Octobre 2019 à 19 h 30  
                              Le 14 Novembre 2019 à 19 h 30  
                              Le 5 Décembre 2019 à 19 h 30 à Cherreau

Dates à retenir : - Concert église de Cherreau 26 avril 2019 à 20 h 30  
                          - Kermesse de l'école de Cherreau le 23 Juin 2019  
                          - Kermesse de l'école de Cherré le 30 Juin 2019

Michel LANDAIS rappelle la commémoration du 8 Mai à 10h45 à Cherré et 11h30 à Cherreau. Les cérémonies seront présidées par les Maires délégués de chaque commune.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à 21 H 35.**